

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 14 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 07 septembre 2015, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la Présidence de M. Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Chantal MEBREK, Magalie DUBOIS, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN

**Absents représentés :** Paul KELLER procuration à Magalie DUBOIS

**Absents :** Maud CLAVEL

**Secrétaire de séance :** Michel DURAND-GASSELIN

### Préambule

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu doit être publié dans la semaine. Pour cela, il est adressé rapidement par courriel aux élus qui donnent leur avis sous 2 jours.

L'ordre du jour n'appelle pas de modifications.

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2015 **Adopté à l'unanimité**

### Délibération de principe sur l'abattage de bois brûlés

Cette délibération fait suite à l'incendie du 21/7 dernier, qui a touché une partie de la parcelle communale n° 3. L'ONF propose :

- de la couper à blanc et de la reboiser en pins de Salzmann\* ;
- d'effectuer un dépressage de la parcelle communale contigüe n° 4 ;
- de s'occuper de la commercialisation du bois, qui devrait payer le reboisement.

\* Les parcelles concernées sont dans la zone Natura 2000 « Landes et forêts du Bois des Bartres » où le pin de Salzmann est à favoriser.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Délibération sur le choix de la gérance du point multiservices (PMS)

Compte-tenu que :

- Mme Maud Richard, choisie initialement, a renoncé ;
- sur les 5 nouveaux candidats, seuls M Rivière et Mme Weissmann ont soutenu leur candidature jusqu'au bout, et que celle-ci est jugée unanimement solide,

il convient de retenir ces derniers pour la gérance du PMS. Monsieur le Maire propose donc de le leur signifier dès maintenant par courrier, et de signer avec eux le contrat administratif\* début 2016.

\* Déjà validé par la sous-préfecture et le service juridique de l'association des maires de l'Ardèche, ce type de contrat garantit la pérennité du fonds multiservices.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Décision modificative M14 budget principal

Cette décision est à prendre suite à la réorganisation et à l'amélioration des postes de travail des secrétaires de mairie et de l'agent technique chargé de l'eau, qui ont entraîné des dépenses d'investissement supplémentaires.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Chemin d'accès au réservoir d'Aubrias

Un géomètre a été commis en vue de classer « rural » ce chemin actuellement privé desservant 6 propriétaires riverains. Facture 1704 € TTC + environ 200 € HT pour le classement.

Pour mémoire (cf. CR CM du 27/7/2015), la procédure de déplacement de l'assise du chemin rural traversant la propriété Palmer, se monte à 1020 €, à la charge de ces derniers qui sont demandeurs.

D'une manière générale, il faudrait répertorier toutes les servitudes sur le territoire afin de prendre les mesures qui en faciliteraient la gestion.

### Choix du format du bulletin municipal

Il a été décidé de confier l'édition du bulletin municipal à l'Atelier Pluriel (Les Vans).

Tarifs : sur la base de 200 exemplaires

- 8 pages couleur, 1,50 € l'exemplaire ;
- 16 pages n & b, couverture couleur, 2,10 € l'exemplaire ;
- + 80 € pour la réalisation de la maquette lors de la première édition.

On vise un numéro à paraître vers le 10 décembre, a priori de 8 pages, tiré à 250 exemplaires. Il comportera un coupon-réponse pour connaître la préférence papier ou numérique des destinataires des numéros suivants. Le numéro suivant pourrait être publié vers le 10 juin.

S'agissant des comptes-rendus du conseil municipal, publiés in extenso par ailleurs (site Internet et affichage), ils feraient plutôt l'objet d'articles de synthèse traitant des sujets majeurs : le point multiservices, l'eau de Sabuscles, l'éclairage public, voirie et servitudes, etc.

Il faut s'attendre à des demandes d'insertion de la part de la communauté de communes et du SICTOBA.

### Point sur la foire d'automne 2015

Fait l'objet d'une note séparée du 15/9 (actualisation n° 3).

### Lancement de l'étude concernant l'eau de Sabuscles

En préliminaire, Monsieur le Maire indique que les membres de l'association de gestion de l'eau à Sabuscles semblent être maintenant majoritairement d'accord pour bénéficier à l'avenir d'un réseau d'eau municipal.

Ce réseau concernerait aussi les autres hameaux environnant : Gorges, Fabre, l'Estevenet, Le Barre, Bonlier, Les Vignes... soit 45 compteurs.

La ressource nécessaire étant d'environ 40 m<sup>3</sup> / jour, les sources existantes n'y suffisent pas. Parmi les solutions envisagées, deux méritent examen :

- Acheter l'eau au syndicat des eaux des Vans, disponible à Martrimas, et distribuée à partir de l'installation du SEBA au camping.
- Pomper l'eau par forage dans le lit de la Ganière au camping.

Cette opération d'ampleur, peut-être autour de 600 000 €, nécessitera pour partie des financements extérieurs.

En attendant, la chèvrerie de Sabuscles, qui a un besoin pressant d'eau « potable », va pouvoir se raccorder à l'adduction Fabre-L'Estevenet.

## **Travaux divers**

### **Point multiservices**

La réalisation du PMS suit son cours en dépit des aléas techniques et météorologiques. Fin des travaux toujours prévue début mars 2016.

### **Pont de Gorges**

Suite à un courrier de M Bonnet sur la dangerosité pour les piétons (notamment les enfants) du pont submersible de Gorges, une balustrade en bois de 24 m va être achetée (1400 € TTC) et installée par le cantonnier.

### **Eclairage public**

Les travaux relatifs à l'éclairage public, notamment à Chabannes, vont commencer. S'agissant de Malbosquet, il avait été décidé que l'horloge serait remplacée, et le dispositif d'éclairage ajusté pour être limité aux strictes besoins de la sécurité des piétons et ne pas nuire à la qualité du cadre de vie.

### **Signalisation routière**

Les nouveaux panneaux directionnels vont être installés.

## **Questions diverses**

### **Licence IV**

La commune est propriétaire de la licence IV sur les boissons. Elle ne peut être mise en œuvre que par une personne ayant suivi la formation adéquate. Ce sera le cas pour 10 jours consécutifs pendant les vacances de la Toussaint (publicité à prévoir).

### **Camping**

Monsieur le Maire fait part de son étonnement d'avoir reçu des candidatures spontanées à la gérance du camping, alors qu'aucune démarche n'a été faite en ce sens de la part de la municipalité. Celle-ci a décidé de conduire une évaluation à mi-parcours du camping et de son mode de gestion (délégation de service public d'une durée de 6 ans), afin de déterminer quelles solutions sont à mettre en œuvre pour en assurer la pérennité.

---